



info@rivieredunord.net 

(506) 732-3242 

(506) 732-3217 

393, Rue Acadie, Grande-Anse, N.-B. E8N 1E2 

rivieredunord.net 

AVIS PUBLIC

Plan municipal et Arrêté de zonage Grande-Anse

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Ville de Rivière-du-Nord a l'intention de modifier le plan municipal pour le secteur de Grande-Anse, en abrogeant le principe 5.1 et la proposition 5.1.1 et l'arrêté de zonage également de Grande-Anse, en remplaçant une partie de la zone mixte routière (M2) par la création d'une zone mixte routière (M2) incluant une proposition particulière (PP-2), sur le terrain portant le numéro d'identification (NID) (20911244) et étant situé au 652, rue Acadie. Le but de cette modification est de permettre l'aménagement de trois roulottes de voyage comme usage secondaire à une habitation unifamiliale.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites aux modifications proposées, aura lieu le 19 novembre 2024 à 18h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal de Saint-Léolin, situé au 117, rue des Prés.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent :

- être adressés à : Greffière municipale, Ville de Rivière-du-Nord, 393, rue Acadie, Grande-Anse, NB E8N 1E2;
- énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés; et
- être reçus au plus tard le 15 novembre 2024, à midi.

Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'Hôtel de Ville, de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à midi le vendredi, à l'adresse ci-haut indiquée.